

**Cette demande émane exclusivement du candidat qui a pris connaissance du code de déontologie de la FFMBE et se reconnaît dans ses valeurs. Elle doit être adressée par courrier postal avec les justificatifs demandés.**

**Important : passer et réussir une évaluation auprès d'un référent FFMBE est un pré-requis pour les praticiens en MBE qui ne sont pas certifiés par une école agréée FFMBE. Ils doivent ensuite, pour adhérer à la FFMBE, remplir le formulaire ADHESION PRATICIEN depuis le site [www.ffmbe.fr](http://www.ffmbe.fr) ou le demander au secrétariat de la FFMBE.**

1. Le candidat prend contact par mail ou par téléphone avec le secrétariat de la FFMBE qui s'assure des pré-requis indispensables :
  - a) justifier avoir suivi au minimum 200 heures de formation en Massages-Bien-Etre
  - b) ou justifier de 3 années d'expérience professionnelle avec une activité déclarée dans le domaine des massages-bien-être
  - c) en France ou à l'étranger dans les 2 cas.
2. Le candidat fait parvenir au secrétariat de la FFMBE :
  - a) la ou les attestation(s) de formation en Massages-Bien-Etre pour un minimum 200 heures
  - b) l'attestation Urssaf, Insee ou équivalent, justifiant de 3 années d'expérience professionnelle déclarée dans le domaine des massages-bien-être
  - c) et dans ce dernier cas, brochures, cartes, et autres supports de communication pour l'activité de praticien en MBE
  - d) le montant de l'évaluation, soit un chèque de 150€ à l'ordre de la FFMBE (pour tout virement, contacter le secrétariat)
  - e) Le formulaire Test d'évaluation
3. Après vérification des justificatifs et du règlement de 150€, le secrétariat communique au candidat la liste et coordonnées des référents FFMBE habilités à faire passer les évaluations.
4. Le candidat prend contact avec le référent FFMBE de son choix. Ils déterminent ensemble le jour et le lieu du rendez-vous.
5. L'école communique au secrétariat de la FFMBE, la date et lieu prévus de l'évaluation, ainsi que les noms des deux évaluateurs.
6. La FFMBE adresse au candidat et à l'école une convocation sur laquelle figure le nom des 2 évaluateurs. Le candidat doit obligatoirement présenter cette convocation lors de son évaluation. Le chèque sera encaissé à ce moment-là.
7. L'évaluation est d'une durée approximative de 1H incluant :
  - a) l'accueil, confirmation de la nature et de la durée de l'évaluation, présentation de la FFMBE
  - b) la prestation (durée définie en fonction de la nature du massage)
  - c) les commentaires et échanges (partage d'expériences et de valeurs)
  - d) la conclusion de cette évaluation est transmis au candidat le jour même par le référent FFMBE
8. Après l'évaluation, le référent FFMBE adresse au secrétariat de la FFMBE la fiche d'évaluation signée par les deux évaluateurs avec la conclusion de cette évaluation, la ou les factures et la convocation du candidat.
9. Si l'évaluation est concluante, le candidat peut télécharger le dossier d'adhésion à la FFMBE au titre de Praticien agréé. Le dossier d'adhésion est téléchargeable sur le site [www.ffmbe.fr](http://www.ffmbe.fr) « 1.Praticiens issus d'une école agréée ».
10. Dans le cas où le candidat ne soit pas validé suite à l'évaluation, il pourra renouveler sa demande d'évaluation passé un délai minimum de trois mois. Le montant de cette deuxième évaluation est fixé à 100€, le reste de la procédure est identique, IL NE POURRA PAS CONTACTER DE LUI MEME UN REFERENT FFMBE AVANT RECEPTION D'UNE NOUVELLE DEMANDE D'EVALUATION.



# FORMULAIRE TEST D'ÉVALUATION

## Cadre réservé FFMBE

Chq n°..... Le \_\_ / \_\_ / \_\_  
Banque : ..... Montant : .....

## INFORMATIONS CANDIDAT (document à retourner à la FFMBE)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Portable : .....

Mail: .....

### Votre demande doit comporter :

- Soit, la ou les attestation(s) de formation en Massages-Bien-Etre pour un minimum de 200 heures effectives
- Et/ou, une attestation ( Urssaf, Insee ou équivalent) justifiant de 3 années d'expérience professionnelle déclarée dans le domaine des massages-bien-être et dans ce dernier cas (si existants) brochures, cartes, et autres supports de communication pour l'activité de praticien en MBE
- Le montant de l'évaluation : 150€ à l'ordre de la FFMBE soit par chèque ou virement (contacter le secrétariat)

## ENGAGEMENT

- J'atteste avoir pris connaissance du code de déontologie de la FFMBE et reconnais être en conformité avec ses valeurs
- Je m'engage à respecter les pré-requis établis ci-dessus par la FFMBE
- Je reconnais avoir envoyé les éléments demandés à la FFMBE
- Je m'engage à régler le montant de l'évaluation (150€) de la façon suivante
  - Par chèque de 150 € ci-joint
  - Par virement bancaire de 150€. Ci-joint mon ordre de virement émanant de ma banque (contactez le secrétariat au 01.72.76.26.56 ou [contact@ffmbe.fr](mailto:contact@ffmbe.fr) pour obtenir nos coordonnées bancaires)

Signature:

Date

### FFMBE

Association loi 1901

4 place Louis Armand

Tour de l'Horloge

75603 Paris Cedex 12

Tél. : 01 72 76 26 56 - Fax : 01 72 76 25 99

[contact@ffmbe.fr](mailto:contact@ffmbe.fr) | [www.ffmbe.fr](http://www.ffmbe.fr)